



Composition du dossier d'inscription 2018-2019

en jaune = documents obligatoires à compléter et à rendre

- Page 1 : Composition du dossier d'inscription
- Page 2 : explications du dossier et liste des documents à remplir et à fournir
- Page 3 : Fiche d'inscription : **Document à compléter et à signer**
- Page 4 : Tableau d'adhésion et de paiement : **Document à compléter**
- Attestation – information sur l'assurance : **Document à compléter et à signer**
- Engagement de présence: **Document à compléter et à signer**
- **POUR LES MINEURS** : Autorisation d'utilisation des photos : **Documents à compléter et à signer**
- Attestation individuelle de renoncement a l'assurance fédérale (**facultative**)
- Informations sur les assurances et sur les obligations quant aux dispositions de la Loi "informatique et libertés" : **document à conserver**
- Document d'information sur la possibilité de déduction d'impôts : **document à conserver**
- Reçu pour don (**facultatif**) Documents à compléter si vous êtes imposable
- Règlement intérieur : **document à conserver**

~~~~~



# Phénix Perpignan Baseball Club

Affilié à la Fédération Française Baseball & Softball  
N° d'agrément Jeunesse et Sports : 66 S 297



Nom : ..... Prénom : ..... Catégorie : .....

## SAISON 2018 – 2019 - INSCRIPTION

### COTISATION :

Le montant de l'adhésion **couvre la fourniture du matériel de jeu et les dépenses** liées aux déplacements pour les matchs des championnats officiels. Le maillot de jeu est fourni contre une caution de 50 € (non encaissé); L'adhésion ne couvre pas les accessoires de jeu personnels (pantalons ou shorts, ceinture, coquille, gant et chaussures).

### ASSURANCE : l'assurance est obligatoire

#### Vous pouvez choisir:

- Soit de contracter l'assurance fédérale
- Soit de fournir une attestation d'assurance de votre propre assureur **couvrant les risques corporels**. De plus, vous êtes invités à vérifier si vous avez intérêt à souscrire une assurance complémentaire individuelle garantissant les dommages corporels ou d'autres extensions de garanties. (ex : Indemnités journalières, ...).

**REDUCTION FAMILIALE** : Les membres d'une même famille bénéficient d'une dégressivité :  
2 membres : 25% de réduction pour le 2<sup>e</sup>, à partir de 3 membres : 33% de réduction pour le 3<sup>e</sup> et suivant

### PASSEPORT TEMPS LIBRE" (sous conditions de ressources)

Le club est habilité à recevoir en paiement les "**Passeports Temps Libre**" attribués aux allocataires de la CAF : réduction de 60 € ou 80 € pour les jeunes de 6 à 17 ans. Si vous en bénéficiez, mettre le document "Passeport Temps libre" de la CAF dans le dossier. Il vous sera rendu rempli et signé pour vous faire rembourser par la CAF.

**PASS-SPORT 66** : pour les collégiens boursiers inscrits dans un collège public du département : Sur présentation de la notification de l'attribution de la bourse de l'Education Nationale 2018-2019 (à retirer à l'intendance), et en complétant le formulaire d'inscription sur [www.jeune66.fr](http://www.jeune66.fr), une aide de 15€ vous sera versé par le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

**DEDUCTION D'IMPOT** : si vous êtes imposable, vous pouvez bénéficier de la réduction d'impôt de 66 % du montant de la licence.

### DOCUMENTS A RETOURNER :

- Fiche d'inscription à **renseigner**
    - Décharge en cas d'accident à **signer**
    - Certificat médical à **faire remplir par un médecin**
    - Tableau d'adhésion à **renseigner**
    - Engagement à **signer**
  - Contribution financière** : chèque à l'ordre du Perpignan Baseball Club : soit 1 chèque global, soit 3 chèques (le premier sera encaissé dès réception, le 2<sup>e</sup> le 15 janvier, le 3<sup>e</sup> le 15 mars)
  - Attestation d'information sur l'assurance à **signer**
  - Pour les mineurs** : autorisation d'utilisation des photos à **signer par le représentant légal**
- FACULTATIF :**
- Si vous renoncez à l'assurance fédérale :
    - "Attestation de renoncement à l'assurance fédérale" à **signer**et
  - Attestation d'assurance couvrant les **risques corporels** émis par votre propre assureur
  - Si vous êtes imposable :
    - Fiche "Reçu pour don" à compléter.

**AUCUN DOSSIER NE SERA ENREGISTRE S'IL EST INCOMPLET**



# Phénix Perpignan Baseball Club

Affilié à la Fédération Française Baseball & Softball  
N° d'agrément Jeunesse et Sports : 66 S 297



## FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2018 – 2019

Nom : ..... Prénom : .....

Nom du représentant légal (si différent) : .....

Lieu de naissance : ..... Date : .....

Nationalité : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél ..... E-Mail .....

Profession / Etudes suivies : .....

Employeur / Classe et Etablissement scolaire : .....

**Pour bénéficier de la réduction d'impôt**, indiquez si vous êtes imposable : Oui  Non

Personne à prévenir en cas d'accident : .....

Tél. Domicile : ..... Tél. Travail : .....

Profession et employeur du père : .....

Profession et employeur de la mère : .....

### DECHARGE EN CAS D'ACCIDENT

Je, soussigné(e), ..... représentant(e) légal(e) du susnommé,  
autorise les responsables du Perpignan Baseball Club à prendre toutes les dispositions d'urgence en cas d'accident.

**Date :**

**Signature :**

### CERTIFICAT MEDICAL (ou sur un document fourni par votre Médecin)

Je, soussigné, Docteur .....

- certifie que le susnommé **présente / ne présente pas** (*barrez la mention inutile*) de contre-indications,  
décelable à ce jour, à la pratique du Baseball et/ou du Softball en compétition.

- pour les mineurs, autorise l'administration par l'encadrement, en l'absence de l'autorité parentale de :

Paracétamol à 15mg/kg (dose unique) soit : ..... mg

Arnica 9Ch (3gr à T0 puis 3gr à 30min)

**Date :**

**Signature et Tampon :**



# Phénix Perpignan Baseball Club

Affilié à la Fédération Française Baseball & Softball  
N° d'agrément Jeunesse et Sports : 66 S 297



|                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                 |                    |                     |              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------|---------------------|--------------|
| NOM :                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                 | Prénom :           |                     |              |
| <b>Chèques à établir à l'ordre du PERPIGNAN BASEBALL CLUB</b>                                                                                                                                                                                      |                                                                 |                    |                     |              |
|                                                                                                                                                                                                                                                    | <i>Cocher<br/>votre<br/>catégorie</i>                           | <b>CATEGORIE</b>   | ANNEES de NAISSANCE |              |
| <b>BASEBALL</b>                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                 | <b>19 ans et +</b> | 2000 et avant       | <b>209 €</b> |
|                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                 | <b>18 ans et -</b> | 2001 / 2002 / 2003  |              |
|                                                                                                                                                                                                                                                    | dont Cotisation 150 € - Licence 55 € - Assurance facultative 4€ |                    |                     |              |
|                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                 | <b>15 ans et -</b> | 2004 / 2005 / 2006  | <b>163 €</b> |
|                                                                                                                                                                                                                                                    | dont Cotisation 129 € - Licence 30 € - Assurance facultative 4€ |                    |                     |              |
|                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                 | <b>12 ans et -</b> | 2007 / 2008 / 2009  | <b>148 €</b> |
|                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                 | <b>9 ans et -</b>  | 2010 / 2011 / 2012  |              |
|                                                                                                                                                                                                                                                    | dont Cotisation 114 € - Licence 30 € - Assurance facultative 4€ |                    |                     |              |
|                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                 | <b>6 ans et -</b>  | 20113 / 2014 / 2015 | <b>103 €</b> |
|                                                                                                                                                                                                                                                    | dont Cotisation 69 € - Licence 30 € - Assurance facultative 4€  |                    |                     |              |
| <b>SOFTBALL<br/>MASCULIN<br/>FEMININ ET MIXTE</b>                                                                                                                                                                                                  |                                                                 | <b>19 ans et +</b> | 2000 et avant       | <b>209 €</b> |
|                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                 | <b>18 ans et -</b> | 2001 / 2002 / 2003  |              |
|                                                                                                                                                                                                                                                    | dont Cotisation 150 € - Licence 55 € - Assurance facultative 4€ |                    |                     |              |
|                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                 | <b>15 ans et -</b> | 2004 / 2005 / 2006  | <b>163 €</b> |
|                                                                                                                                                                                                                                                    | dont Cotisation 129 € - Licence 30 € - Assurance facultative 4€ |                    |                     |              |
| <p><b>En cas de pratique Baseball + Softball,<br/>prendre une seule cotisation, une seule licence et une seule assurance</b></p> <p>Les hommes inscrivent un "H" et les femmes un "F"<br/>dans leur catégorie Baseball et Softball respectives</p> |                                                                 |                    |                     |              |
| <p><b>Si vous ne souscrivez pas l'assurance fédérale,<br/>inscrivez votre compagnie d'assurance et le n° de contrat<br/>et fournissez une copie de votre <u>contrat d'assurance corporelle</u></b></p>                                             |                                                                 |                    |                     |              |
| Compagnie :                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                 |                    |                     | N° contrat : |
|                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                 |                    |                     |              |



# Phénix Perpignan Baseball Club

Affilié à la Fédération Française Baseball & Softball  
N° d'agrément Jeunesse et Sports : 66 S 297



## ENGAGEMENT

Le Baseball est un sport collectif qui demande de ce fait un esprit d'équipe.

Ainsi, en tant que membre d'une équipe du Phénix Perpignan Baseball Club, vous vous devez de suivre les entraînements le plus régulièrement possible toute l'année et d'être présent à tous les matchs (de championnat ou amicaux) pour lesquels vous serez convoqués par votre entraîneur et aux différentes manifestations organisées par le club ou auxquelles le club participe.

Vous devez savoir qu'une absence de votre part en match peut avoir de **graves conséquences sur le moral de l'équipe** (perte de match par forfait) et **sur les finances du club** (paiement de l'amende).

Une tolérance sera admise, bien sûr en cas de force majeure (maladie, blessure) et exceptionnellement pour des fêtes ou rencontres familiales à la condition d'avoir été signalées à l'entraîneur au moins 8 jours avant.

Je, soussigné(e), .....

membre du Phénix Perpignan Baseball Club m'engage à :

- respecter les statuts du club et le règlement intérieur
- être assidu aux entraînements
- être présent à tous les matchs sauf circonstances exceptionnelles
- être présent aux manifestations organisées par le club ou auxquelles le club participe

## POUR LES MINEURS

Je, soussigné(e), .....

représentant légal de .....

m'engage à veiller à ce que mon enfant respecte ces dispositions.

Perpignan, le.....

Signature du membre

Signature du représentant légal (pour les mineurs)

~~~~~

INFORMATIONS SUR L'ASSURANCE

- * Si vous contractez l'assurance fédérale, vous remplissez uniquement le document intitulé : "Attestation – Informations sur l'assurance ci-joint.
- * Si vous renoncez à l'assurance fédérale, vous devez signer, en plus du document "Attestation - Informations sur l'assurance", l'attestation individuelle de renoncement (au verso) et nous fournir une **attestation établie par votre assureur, précisant : "garanties dommages corporels et Responsabilité civile dans le cadre sportif extra scolaire et notamment le Baseball et le Softball"**.

De plus, vous avez peut-être **intérêt à prendre une extension de garanties**. Aussi, nous vous invitons à consulter les garanties complémentaires destinées à réparer les atteintes à l'intégrité physique dans le cadre de la pratique sportive proposées par notre partenaire assureur Generali.

OBLIGATIONS QUANT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI "INFORMATIQUE ET LIBERTÉS"

Selon l'article 15 de la loi "Informatique et Libertés", les traitements automatisés d'informations nominatives sont soumis à un certain nombre de contraintes.

A l'occasion de la prise des licences, les informations recueillies faisant l'objet d'un traitement informatique, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification dont les conditions sont définies dans la lettre type n°1 jointe. Si vous le souhaitez, vous pouvez donc adresser à la FFBS. Un courrier rédigé selon ce modèle n° 1 pour que la FFBS (Fédération Française de Baseball et Softball) vous communique les informations qu'elle détient vous concernant et / ou les rectifier.

D'autre part, la Fédération peut-être amenée à communiquer ces informations à d'autres tiers, sous réserve de votre non-opposition. L'opposition peut-être effectuée au moyen d'un courrier rédigé par vous selon le modèle de la lettre type n°2 et adressé directement à la FFBS.

ATTESTATION – INFORMATION SUR L'ASSURANCE

Nom et prénom du joueur :

.....

Je soussigné (détenteur de l'autorité parentale pour les mineurs) :

.....

.....

- atteste avoir reçu en main propre du Phénix Perpignan Baseball Club, la notice descriptive de l'assurance proposée par la Fédération et en avoir pris connaissance ;
- atteste avoir reçu toute information utile sur mon intérêt à souscrire l'assurance de personne m'offrant les garanties forfaitaires dont j'ai eu connaissance, en cas de dommage corporel ;
- atteste avoir pris connaissance des différentes formules de garanties complémentaires destinées à réparer les atteintes à l'intégrité physique dans le cadre de la pratique sportive ;
- atteste avoir reçu toute information utile me permettant de choisir la formule la mieux adaptée à mes besoins.

A Le

Signature obligatoire (du détenteur de l'autorité parentale pour les mineurs)

**SI VOUS SOUHAITEZ RENONCER A L'ASSURANCE FEDERALE,
REMP LISSEZ AUSSI L'ATTESTATION INDIVIDUELLE DE RENONCEMENT
A LA PAGE SUIVANTE**



**A remplir et à retourner uniquement en cas de renoncement
à l'assurance fédérale**

Dans ce cas, fournir l'attestation de votre assureur

**SECRETARIAT GENERAL FFBS
SERVICE DES LICENCES**

ATTESTATION INDIVIDUELLE DE RENONCEMENT A L'ASSURANCE FEDERALE

NOTE :

Cette attestation est à remplir OBLIGATOIREMENT par le licencié qui désire renoncer à bénéficier de l'assurance de groupe souscrite par la FFBS pour ses licenciés. Cette attestation dûment remplie doit être retournée suite à la prise de licence du licencié considéré, soit par courrier, fax ou Email nominatif.

En l'absence de cette attestation, et sans paiement de l'assurance fédérale, la licence ne pourra être traitée.

Je soussigné (nom, prénom)

Atteste avoir reçu en main propre de mon club la notice relative à l'assurance de groupe proposée par la FFBS et avoir reçu toutes les informations utiles sur mon intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel, ainsi que sur les différentes formules à ma disposition pour réparer les atteintes à mon intégrité physique dans le cadre de la pratique sportive;

Atteste de mon renoncement à bénéficier des garanties offertes par l'assurance fédérale, y compris les garanties complémentaires facultatives, et de mon refus de souscrire ce contrat;

Atteste faire miennes les éventuelles conséquences de ce refus, et dégager la FFBS de toute responsabilité à cet égard.

A Le

Signature (1)

(1) Pour un mineur : signature du détenteur de l'autorité parentale ou du tuteur.

ATTENTION : article 37 de la loi 84-610 du 16 juillet 1984 : "les groupements sportifs souscrivent pour l'exercice de leur activité un contrat d'assurance couvrant [...] leur responsabilité civile, celle de l'organisateur, de leurs préposés, et celles des pratiquants du sport [...]"

Il vous appartient de vérifier que votre Club respecte bien cette obligation légale.

FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL-SOFTBALL & CRICKET

41, rue de Fécamp - 75012 Paris - Tél : 01 44 68 89 30 - Fax : 01 44 68 96 00

Secrétariat général : 01 44 68 89 33 - Secrétariat DTN : 01 44 68 89 35

Site officiel : <http://www.ffbsc.org> - Email : ffbsc@ffbsc.org



Phénix Perpignan Baseball Club

Affilié à la Fédération Française Baseball & Softball
N° d'agrément Jeunesse et Sports : 66 S 297



POUR LES MINEURS

DOCUMENT A REMPLIR PAR LE REPRESENTANT LEGAL

AUTORISATION D'UTILISATION DES PHOTOS ET DES VIDEOS

Je soussigné :

.....

Représentant légal de :

.....

- Accepte que les photos ou vidéos où apparaissent mon image ou celle de l'un des membres de ma famille puissent être utilisées librement par le Phénix Perpignan Baseball Club pour sa communication et notamment soient publiées sur le site Internet du Club.
- N'accepte pas que les photos ou vidéos où apparaissent mon image ou celle de l'un des membres de ma famille puissent être utilisées librement par le Phénix Perpignan Baseball Club pour sa communication et notamment soient publiées sur le site Internet du Club.

Fait àle

Signature du représentant légal

~~~~~

Association déclarée en Préfecture de Perpignan le 19 août 1983 sous le n°0662005266 - Insertion au Journal Officiel le 30 août 1983  
SIRET 38889975900020 - Association Loi 1901 non soumise à la TVA en vertu des art. 202C et 202D du Code Général des Impôts

**Avenue du Bachaga Saïd Boualam 66100 PERPIGNAN**

**Tél : 06.14.15.85.20 - Email : [pbcc66@free.fr](mailto:pbcc66@free.fr)**



# *Phénix Perpignan Baseball Club*

Affilié à la Fédération Française Baseball & Softball  
N° d'agrément Jeunesse et Sports : 66 S 297



## DÉDUCTION D'IMPÔT

Si vous êtes imposable, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt de 66 % (dans la limite de 20 % de votre revenu imposable) du montant de la licence.

Pour en bénéficier, remplissez le document "Reçu pour don" ci-après.

Après le paiement intégral de votre adhésion, nous vous le retournerons dûment signé. Vous pourrez alors le joindre à votre prochaine déclaration d'impôt.

~~~~~

Association déclarée en Préfecture de Perpignan le 19 août 1983 sous le n°0662005266 - Insertion au Journal Officiel le 30 août 1983
SIRET 38889975900020 - Association Loi 1901 non soumise à la TVA en vertu des art. 202C et 202D du Code Général des Impôts

Avenue du Bachaga Saïd Boualam 66100 PERPIGNAN

Tél : 06.14.15.85.20 - Email : pbcb66@free.fr

Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination :

PHENIX PERPIGNAN BASEBALL CLUB

Adresse :

N° : **Rue du Bachaga Saïd Boualam**

Code postal : **66100** Commune : **PERPIGNAN**

Objet : **Pratique du Baseball et du Softball**

Cochez la case concernée (1) :

- Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du/...../..... publié au Journal officiel du/...../..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du /...../.....
- Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
- Fondation d'entreprise
- Oeuvre ou organisme d'intérêt général
- Musée de France
- Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
- Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle
- Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
- Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement
- Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
- Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).
- Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)
- Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)
- Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)
- Agence nationale de la recherche (ANR)
- Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
- Autre organisme :

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

Donateur

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Code postal Commune

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

euros

Somme en toutes lettres :

Date du versement ou du don :/...../.....

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : 200 du CGI 238 bis du CGI 885-0 V bis A du CGI

Forme du don :

Acte authentique Acte sous seing privé Déclaration de don manuel Autres

Nature du don :

Numéraire Titres de sociétés cotés Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces Chèque Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement

Date et signature du représentant légal de l'organisme bénéficiaire

...../...../.....



Phénix Perpignan Baseball Club

Affilié à la Fédération Française Baseball & Softball
N° d'agrément Jeunesse et Sports : 66 S 297



REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : La qualité de membre s'obtient aux conditions suivantes :

- Avoir fait parvenir le dossier d'inscription dûment rempli au Siège du club ;
- S'être acquitté de l'intégralité de la cotisation.

Article 2 : La cotisation annuelle est payable en 3 chèques. Son montant varie selon la catégorie. Elle est fixée par le Comité Directeur en début de saison. Elle couvre l'adhésion au club, la licence, l'assurance fédérale (si retenue par l'adhérent), les entraînements, la fourniture du matériel collectif, le transport pour les matchs de championnats.

Article 3 : Aucun remboursement de cotisation ne sera effectué, sauf cas exceptionnel apprécié par le Comité Directeur.

Article 3 : Le dossier d'inscription est remis au joueur 3 semaines après son arrivée au club. Il a 15 jours pour le compléter et le faire parvenir au siège.

Article 4 : Tout membre du club doit donner une image correcte du club, tant sur les terrains que lors des déplacements. Pour cette raison, le port d'un pantalon et d'une casquette de baseball est obligatoire à l'entraînement. De plus, il est instamment demandé de veiller à ses propos. Enfin, il est rappelé qu'il est strictement interdit de fumer dans les enceintes sportives.

Article 5 : Les joueurs ne peuvent pénétrer sur le terrain qu'en présence d'un entraîneur. Un joueur qui passerait outre à cette obligation le ferait à ses seuls risques et périls, le club déclinant toutes responsabilités.

Article 6 : Les séances d'entraînement se déroulent sous la responsabilité des entraîneurs désignés par le Comité Directeur.

Article 7 : Chaque équipe est sous la responsabilité d'un entraîneur déterminé en début de saison. Mais si celui-ci n'est pas présent à l'entraînement de son équipe ou s'il arrive en retard, la responsabilité de l'entraînement passe à un autre entraîneur. Ce dernier, quelle que soit sa qualification, conservera la direction de l'entraînement jusqu'à sa fin.

Article 8 : L'entraîneur est seul responsable de la composition de son équipe pour tous les matchs, amicaux ou de championnat. La sélection pourra s'effectuer en tenant compte aussi des résultats scolaires.

Article 9 : L'entraînement est un tout qui comprend échauffement, exercices, ateliers, "tableau noir", matchs. Un joueur qui désire suivre l'entraînement est dans l'obligation d'effectuer chacune de ses composantes, faute de quoi il ne pourra pas prendre part au reste de l'entraînement. Notamment, aucune excuse ne sera acceptée pour ne pas participer à l'échauffement. Aussi, il n'est pas nécessaire pour un joueur estimant ne pas pouvoir y participer de se présenter sur le terrain.

Article 10 : Les joueurs arrivant en retard devront obligatoirement suivre un programme d'échauffement précisé par l'entraîneur avant de prendre part à la suite de l'entraînement.

~~~~~

Association déclarée en Préfecture de Perpignan le 19 août 1983 sous le n°0662005266 - Insertion au Journal Officiel le 30 août 1983  
SIRET 38889975900020 - Association Loi 1901 non soumise à la TVA en vertu des art. 202C et 202D du Code Général des Impôts

**Avenue du Bachaga Saïd Boualam 66100 PERPIGNAN**

**Tél : 06.14.15.85.20 - Email : [pb66@free.fr](mailto:pb66@free.fr)**

**Article 11** : Les entraînements ont des horaires précis. Les joueurs sont tenus de les respecter. Des retards ou des départs prématurés répétés pourraient donner lieu à des sanctions. De plus, l'assiduité et l'exactitude aux entraînements sont des facteurs importants pour la sélection.

**Article 12** : Au cas où un joueur mineur devrait s'absenter avant la fin de l'entraînement, les parents sont tenus de fournir une autorisation écrite à remettre à l'entraîneur, faute de quoi ce dernier ne le laisserait pas partir.

**Article 13** : Les entraînements en cas d'intempéries : notre club disposant de son siège à proximité du terrain de Baseball, les joueurs, en cas de pluie, seront accueillis au siège. Les joueurs doivent donc venir, même par mauvais temps.

**Article 14** : Aucun membre du club ne pourra prendre part à un match, un challenge, une sélection et plus généralement à toute manifestation ayant un rapport avec l'activité du club sans l'accord de son entraîneur et du Comité Directeur.

**Article 15** : Tout matériel appartenant au club pourra être prêté aux joueurs en échange d'un chèque de caution. Ce chèque ne sera rendu qu'en échange du matériel prêté. Si celui-ci s'avérait dans un état, estimé par le responsable du matériel, trop défectueux, tout ou partie de la caution serait conservée par le club.

**Article 16** : Le terrain doit être régulièrement entretenu. A l'issue de chaque entraînement et de chaque match, tous les joueurs devront contribuer à la remise en état du terrain.

**Article 17** : Seul le comité directeur et les personnes expressément nommées par lui sont habilitées à prendre des contacts en rapport avec les activités du club à l'extérieur de celui-ci. Aussi, tout membre du club qui aurait des opportunités pour établir de tels contacts est dans l'obligation d'en référer au comité directeur et cela sans prendre d'initiative personnelle au préalable.

**Article 18** : Tout manquement aux statuts de l'association et au règlement intérieur, toutes inobservations des remarques et réclamations des dirigeants pourront faire l'objet d'une convocation devant la commission de discipline.

**Article 19** : La commission de discipline se compose comme suit :

2 membres du Comité Directeur      2 entraîneurs

1 membre tiré au sort parmi tous les membres du club ayant au moins 18 ans et plus de 6 mois d'inscription et ne faisant pas partie des deux instances susnommées.

**Article 20** : Toute personne convoquée devant la commission de discipline pourra demander l'assistance d'un conseil, membre du club ou extérieur à celui-ci. Les sanctions encourues sont : - Avertissement – Suspension – Exclusion

**Article 21** : Toute convocation émanant des instances dirigeantes est obligatoire. Une absence non motivée pourra faire l'objet d'une sanction.

~~~~~

Modèle de courrier à envoyer à la Fédération
en cas d'opposition à la communication
à des tiers de vos données personnelles

Nom, Prénom
Adresse
N° de Licence

FFBS
Secrétariat Général
Service Licences
41 rue de Fécamp
75012 Paris

Recommandée A.R.

Objet : Opposition à la communication aux tiers

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 26 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, je vous remercie de prendre en compte mon opposition à ce que les informations nominatives me concernant, dans le cadre du traitement informatisé de gestion des licences de la Fédération Française de Baseball et Softball, soient communiquées à des tiers autres que ceux requis dans le cadre dont la Fédération est délégataire.

En particulier, je m'oppose à ce que les informations nominatives me concernant soient utilisées pour la constitution de fichiers à vocation commerciale.

Veillez accepter, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Date : Signature (obligatoire)